

# Bilan de Compétences

## PROGRAMME

### **Nature de l'action de bilan de compétences**

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L.6313-1 du code du travail rentre dans la catégorie des actions de formation concourant au développement des compétences.

Les bilans de compétences définis à l'article R.6313-4 du code du travail ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

### **Publics concernés et pré-requis**

Le bilan de compétences s'adresse à tout public. Aucun prérequis réglementaire n'est nécessaire.

### **Objectifs d'un bilan de compétences**

Le bilan de compétences est destiné à faire le point sur votre situation professionnelle, vos compétences acquises au cours de vos emplois et de votre parcours professionnel. Il a aussi vocation à faire émerger vos talents et votre plein potentiel afin de construire un projet professionnel réaliste et aligné avec vos besoins et aspirations.

### ***Un bilan de compétences pour quoi ?***

- Développer sa connaissance de soi pour évoluer professionnellement
- Définir ses savoir-faire et savoir-être ainsi que ses intérêts et motivations
- Clarifier ses besoins fondamentaux
- S'approprier ses compétences professionnelles et extra professionnelles
- Mener des réflexions stratégiques sur sa carrière
- Valider un projet professionnel et/ou une formation
- Mettre en avant ses qualités et compétences lors d'une recherche d'emploi ou d'une création d'activité.

L'organisme adhère aux codes de déontologie du métier de coach ainsi qu'aux règles déontologiques applicables à l'action de bilan de compétences. La charte accessible sur demande.

- Rendez-vous individualisé en présentiel ou en visio-conférence
- Écoute, reformulation, questionnements
- Enquêtes métiers
- Analyse et Synthèse
- Restitution du bilan de compétences Article R. 6322-38 du code du Travail

### **Outils pédagogiques**

- Atelier exploratoire de l'Ikigai
- Questionnaire et rapport MBTI
- Tests Vocation et Motivation de Central Test
- Tests sur l'identification des compétences
- Outils de photolangage

### **Durée**

Le bilan de compétences est un accompagnement de 9h à 12h en individuel, répartis sur 6 à 8 sessions d'1h à 1h30 selon le parcours choisi par le bénéficiaire.

Il est précédé d'une session introductive de 30 minutes et succédé d'un rdv de suivi, entre 3 et 6 mois après la fin du bilan.

Il est à réaliser sur une amplitude allant de 3 à 6 mois selon les besoins du bénéficiaire. Le rythme des entretiens est défini en fonction des objectifs du bilan et de la problématique du bénéficiaire lors de l'entretien préalable à la réalisation du bilan.

Les entretiens peuvent avoir lieu en présentiel et/ou en visio-conférence.

Il convient de compter du travail individuel, qui peut être variable en fonction du bénéficiaire.

## Intervenants

Chaque bénéficiaire est suivi par Virginie Dréan, consultante, coach certifiée, experte en transition professionnelle.

Diplômée en marketing et management, formée au coaching depuis 2020, elle accompagne des professionnels de tout type d'organisation, des salariés ou indépendants, des chercheurs d'emploi, dans leur évolution professionnelle.

## Programme et contenu

En application de l'article R6313-4

### 1. Phase préliminaire

Elle a pour objet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche, de définir et d'analyser les attentes du bénéficiaire et de définir les objectifs personnalisés du bilan.

Elle prend la forme d'un entretien préalable de 30 minutes en amont de la première session dont l'objet est un bilan de la situation existante.

### 2. Phase d'investigation

1. Session 1 - Bilan de situation professionnel
2. Session 2 - Exploration de l'ikigai
3. Session 3 - Questionnaire et définition du profil MBTI + rapport
4. Session 4 - Le Pourquoi (sens) - Quoi (compétences et talents) - Comment 1/2
5. Session 5 - Le Pourquoi (sens) - Quoi (compétences et talents) - Comment 2/2
6. Session 6 - La définition des scénarii d'évolution professionnelle
7. Session 7 - Point sur les enquêtes métier

### 3. Phase de conclusion

Cette phase et 8<sup>ème</sup> séance, consiste à l'appropriation du document de synthèse, à la validation du projet professionnel, du plan d'actions et à la planification d'un entretien de suivi 3 à 6 mois après la fin du bilan.

### **Évaluation et suivi**

Une évaluation est réalisée à la fin du bilan pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires dans sa globalité ainsi que l'atteinte des objectifs.

À l'issue de la prestation, le bénéficiaire reçoit une attestation de réalisation du bilan de compétences et signe l'attestation de remise du document de synthèse.

Un entretien est réalisé 3 à 6 mois après la fin du bilan de compétences afin d'évaluer ses impacts et de mesurer « à froid » la satisfaction du bénéficiaire.

### **Effectif**

Accompagnement individuel

### **Lieu et accessibilité**

Entretiens réalisés en présentiel au Jardin, 36 avenue Albert de Mun à St Nazaire ou en visio-conférence.

Le lieu d'accueil est accessible aux personnes en situation de handicap.

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour suivre le parcours de bilan de compétences, merci de prendre contact avec la référente.

**Délai d'accès :** 15 jours après inscription

Le planning est construit en amont, sur-mesure, en fonction des disponibilités de la consultante et du bénéficiaire.

**Tarif :** Entre 1600€ et 2200€ TTC selon le nombre d'heures d'accompagnement choisi.

### **Contact référent :**

Virginie Dréan

virginiedreancoaching@gmail.com

06 75 13 49 18

### **E.I Virginie Dréan**

virginiedreancoaching@gmail.com

Siret : 909 491 227 00015

version 200426